

APPEL A PROJET D'ANIMATION

Cahier des charges

1. OBJET

Metz Plage, événement estival incontournable, se déroulera au Plan d'Eau de Metz à l'été 2026 pour sa 18^e édition. La Ville de Metz y reconduit les aménagements engagés depuis 2023, avec notamment le maintien de la baignade naturelle et l'installation sur la pointe Hildegarde, offrant davantage d'ombre, des cheminements facilités pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une guinguette proposant restauration et animations musicales.

Fort de son succès et de sa longévité, Metz Plage a accueilli près de 130 000 visiteurs en 2025, grâce notamment à l'engagement des partenaires, clubs et associations qui contribuent à faire de cet événement un rendez-vous majeur du territoire messin.

Dans cette dynamique, un appel à projets d'animations est disponible à destination des clubs et associations souhaitant proposer des activités gratuites, innovantes ou originales, centrées sur la découverte et l'initiation. L'ensemble des propositions sera étudié afin de construire une programmation diversifiée et adaptée aux attentes du public. Cet appel à projet est lancé par la Ville de Metz, au cours du premier trimestre de l'année concernée. En 2026, un effort supplémentaire sera porté sur les conditions d'accueil du public, avec davantage d'assises, plus de zones ombragées et le développement d'activités aquatiques. Par ailleurs, la Coupe du Monde de football constituera un temps fort de l'été et fera l'objet d'une mise en avant particulière au sein de la programmation de Metz Plage.

2. CONDITIONS POUR PROPOSER UNE ANIMATION A METZ PLAGE

a. Dates et horaires de Metz Plage

Du 4 juillet au 16 août de 11h à 20h

L'accès y est libre et gratuit pour les plagistes. Le public qui se rend à Metz Plage est principalement familial.

b. Fréquence des animations

L'animation proposée pourra être ponctuelle comme récurrente (tous les mardis et jeudis par exemple). Le nombre d'intervention et/ou la fréquence de l'animation ainsi que sa durée sera définie par l'association en lien avec la Ville de Metz. L'animation peut être accessible sur inscription préalable à l'accueil du site Metz Plage ou en libre accès, sans inscription, tout au long de son déroulement. Le nombre de personnes accueillies est à définir en amont.

c. Lieu de l'animation

Les animations proposées à Metz Plage se dérouleront au Plan d'Eau au niveau de la Pointe Hildegarde (voir plan en PJ). La Ville de Metz peut mettre à disposition de l'association, en fonction des besoins, un espace sous tentes, tables, bancs, chaises, arrivée électrique. Le parking gratuit de la patinoire est disponible à proximité.

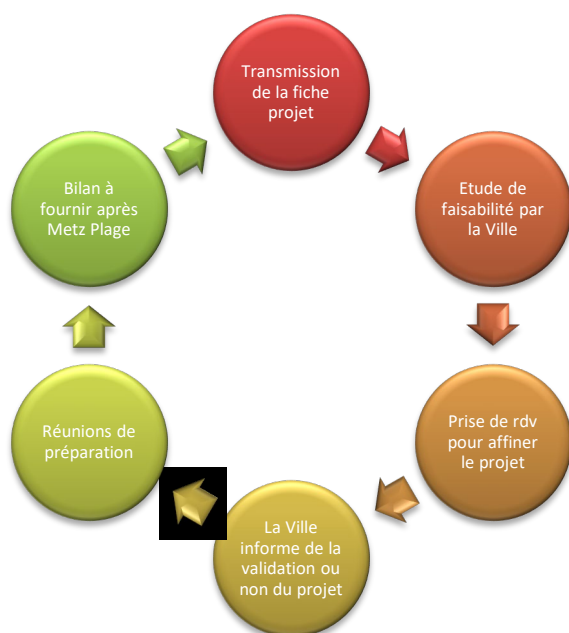
d. Encadrement de l'animation et assurance

La gestion et l'encadrement de l'animation sont entièrement à la charge de l'association. L'encadrement pédagogique doit pouvoir justifier des compétences essentielles à l'encadrement de l'activité proposée et éventuellement des diplômes requis si nécessaire. Il doit être en nombre suffisant afin de garantir la sécurité des publics et le bon déroulement de l'animation. La souscription d'une assurance en responsabilité civile, couvrant les dommages corporels est nécessaire. En effet, l'animation proposée reste sous l'entière organisation et responsabilité de l'association. Le club ou l'association est tenu de fournir à la Ville une copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile préalablement à sa participation à Metz Plage.

e. Budget

Le budget global de l'opération ne dispose pas de crédits spécifiquement alloués à l'animation. C'est pourquoi la Ville de Metz privilégie les animations qui pourront lui être proposées sans contrepartie financière. En compensation de l'intervention de l'association, la Ville de Metz met en place un dispositif de communication qui assurera à l'association participante un maximum de visibilité sur le site.

3. ETAPES DE CET APPEL A PROJET



Date limite de dépôt des propositions (par courrier, par mail ou directement au service concerné) : **Vendredi 27 mars 2026 à 17h**

La fiche projet dûment complétée est à adresser à :

Ville de Metz
Service Événementiel et Développement Sportif
144 Route de Thionville
57050 METZ

Tél : 03 87 55 55 71 / 06 26 94 73 51
Mail : apecoraro@mairie-metz.fr



FICHE PROJET METZ PLAGE 2026

4 juillet - 16 août



IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

NOM COMPLET DE LA STRUCTURE

ADRESSE DE LA STRUCTURE

NOM ET PRÉNOM PRÉSIDENT(E)

E-MAIL PRÉSIDENT(E)

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S) pour contact avec les services de la Ville

NOM ET PRÉNOM

E-MAIL

TÉLÉPHONE

1.

2.

RÉSEAUX SOCIAUX DE LA STRUCTURE

INSTAGRAM

FACEBOOK

DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ

Présentation rapide (date de création, nombre d'adhérents...)

Événements notables auxquels vous avez déjà participé

Avez-vous déjà participé à l'animation de Metz Plage ?

OUI

NON

Intitulé de l'animation (à inscrire dans les programmes)

Présentation de l'animation

Dates et horaires de l'activité

Tranche d'âge des participants

Inscription pour l'activité

Sur place

Participation libre

BESOINS TECHNIQUES ET MATÉRIELS

Besoin de stockage du matériel sur place ? Précisez votre demande

Tables / bancs

Grilles caddies

Quantité

Quantité

Électricité

Autre (à préciser)

Motivations de votre candidature à Metz Plage

À compléter et à retourner au plus tard, le 27 mars :

Ville de Metz

Service Événementiel et Développement sportif

144 route de Thionville, 57050 Metz

mail : apecoraro@mairie-metz.fr